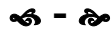




**Pour une stratégie achat qui profite au territoire et
Une commande publique exemplaire**

**Mise en place d'un Schéma de Promotion des Achats
Socialement et Ecologiquement Responsables
(SPASER)**

Ville de Tours



Edito

L'article 13 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 modifiée relative à l'économie sociale et solidaire a instauré, afin d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables, l'obligation d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement responsables.

Cette obligation s'adresse aux villes dont le montant total annuel des achats est supérieur à 100 millions d'euros HT, ce qui n'est pas le cas de Tours. Néanmoins, la municipalité a décidé de se saisir de cet outil afin de mener une politique achat qui profite pleinement au territoire.

Le schéma ci-présent soumet la politique achat de la ville de Tours à plusieurs grands critères :

- 1) la socio-conditionnalité qui favorise les pratiques éthiques, non discriminantes et inclusives,
- 2) l'éco-conditionnalité qui respecte et préserve la qualité de la terre, de l'air et de l'eau, les cycles de vie des matériaux (économie circulaire), la santé publique et la biodiversité,
- 3) l'ancrage territorial, en encourageant les pratiques vertueuses à l'échelle locale et en trouvant les voies d'une commande publique qui privilégie les circuits courts, malgré un cadre réglementaire contraint.

La commande publique représente près de 10% du PIB français : c'est un levier puissant et incontournable pour relever le grand défi des bouleversements environnementaux et sociaux, en modifiant notre mode de consommation.

La démarche de la ville de Tours s'inscrit donc dans un écosystème d'acteurs publics locaux, convaincus et mobilisés, avec à l'esprit la mutualisation des compétences et le partage des pratiques à l'échelle du grand Ouest : le RESECO. Cette adhésion permet déjà une montée en compétences des élu.e.s, technicien.ne.s et acheteur.se.s et vaut également engagement en faveur d'une amélioration permanente du cadre législatif et juridique de la commande publique.

Christophe BOULANGER

Conseiller Municipal délégué à l'exemplarité
de la commande publique

Martin COHEN

Conseiller Municipal délégué à la transition
énergétique, aux moyens généraux, aux
achats, aux bâtiments communaux, aux
infrastructures, à la voirie, aux réseaux, à la
propreté urbaine, à l'économie circulaire et au
PCAET.

Préambule

L'article 13 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a instauré, afin d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables, l'obligation d'adopter et de publier un **Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement Responsables**.

Cet article a été modifié par l'article 76 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte afin d'élargir ce schéma à la promotion des achats publics **écologiquement responsables**.

Sont concernées par le SPASER les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les acheteurs soumis au code de la commande publique, dès lors que **le montant total annuel des achats est supérieur à 100 millions d'€ HT**.

Par ailleurs, le Commissariat général au développement durable définit l'achat public durable comme :

- Intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique,
- Prenant en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat,
- Permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en terme d'énergie et de ressources,
- Englobant toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

Ainsi, bien que son volume d'achats soit inférieur à 100 millions d'€ HT par an (moyenne de 42.5 millions d'€ TTC sur les 3 dernières années 2018-2020), la Ville de Tours souhaite s'inscrire dans une démarche volontariste du juste achat, écologiquement et socialement responsable, conformément aux axes de politiques publiques du mandat.

Dans un souci d'exemplarité, la Ville de Tours se doit ainsi de mobiliser ses achats publics pour développer d'autres pratiques de consommation, intégrer des ressources écologiquement et socialement responsables, valoriser les entreprises qui s'engagent volontairement sur le plan environnemental et sociale et développer une économie circulaire, sociale et solidaire, en étant :

- **Une Ville qui dynamise** : qui facilite l'accès des acteurs économiques locaux à la commande publique,
- **Une Ville socialement responsable** : qui favorise la commande publique éthique, non-discriminante et socialement responsable,
- **Une Ville écologiquement responsable** : qui prend en compte les impacts environnementaux et de santé, la transition écologique, la biodiversité dans ses achats publics,
- **Une Ville en action** : qui met en place une méthode au service de ses ambitions.

Le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement Responsables de la Ville de Tours a vocation à être un document cadre suivi et évalué annuellement.

Un référentiel opérationnel est également rédigé. Ce GUIDE PRATIQUE est un document complémentaire interne de mise en œuvre. Il définit une gouvernance et décline les quatre axes précités en fiches action objectivées. Son contenu sera actualisé au fil de l'eau dans une logique d'amélioration continue en se nourrissant des retours d'expériences internes et externes et en lien avec nos partenaires économiques.

SOMMAIRE

- AXE 1 - UNE VILLE QUI DYNAMISE : QUI FACILITE L'ACCES DES ACTEURS ECONOMIQUES LOCAUX A LA COMMANDE PUBLIQUE** 5
- AXE 2 - UNE VILLE SOLIDAIREMENT RESPONSABLE : QUI FAVORISE LA COMMANDE PUBLIQUE ETHIQUE, NON-DISCRIMINANTE ET SOCIALEMENT RESPONSABLE** 5
- AXE 3 - UNE VILLE ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE : QUI PREND EN COMPTE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET DE SANTE, LA TRANSITION ECOLOGIQUE, LA BIODIVERSITE, DANS SES ACHATS PUBLICS** 6
- AXE 4 - UNE VILLE EN ACTION : QUI MET EN PLACE UNE METHODE AU SERVICE DE SON AMBITION** 7

Axe 1 - Une ville qui dynamise : qui facilite l'accès des acteurs économiques locaux à la commande publique

Cet axe s'attache à rendre attractifs et compréhensibles les projets d'achats de la Ville auprès du tissu économique local afin de contribuer au développement du territoire, et ce dans le respect de la réglementation en matière de commande publique.

Il s'agit ainsi de développer et maintenir des relations équilibrées, respectueuses et de confiance avec l'ensemble des opérateurs économiques afin de favoriser les coopérations, l'ancrage local adapté aux besoins et nécessités du territoire.

Les objectifs :

- Informer en amont les acteurs économiques des futurs besoins de notre collectivité
- Accompagner les TPE/PME et rendre la commande localement accessible
- Adapter nos marchés aux contraintes des TPE/PME
- Favoriser les circuits courts
- Mettre les économies circulaires et fonctionnelles (valeur d'usage) au cœur de la détermination des besoins
- Aider à la structuration de filières

Les moyens d'action :

- Mettre en place et communiquer la programmation des besoins d'achats
- Sensibiliser et informer
- Renforcer la connaissance du tissu concurrentiel et de l'attractivité des marchés en développant le sourcing
- Harmoniser et simplifier les dossiers de candidature en créant des trames de réponse
- Adapter les conditions financières favorables aux entreprises (allotissement, raisonner en coût global, élargir l'utilisation des avances, limiter le recours aux garanties financières, ...)
- Favoriser les groupements momentanés d'entreprises
- Favoriser la saisonnalité, les modes de livraison et d'approvisionnement (délais, km, ...)
- Intégrer le cycle de vie
- Favoriser le réemploi, la réutilisation, les réparations

Axe 2 - Une ville solidairement responsable : qui favorise la commande publique éthique, non-discriminante et socialement responsable

Cet axe s'attache à faire des achats de la Ville un levier pour l'emploi, l'insertion professionnelle et sociale des publics en difficulté sociale et professionnelle (en 2018, le taux de chômage s'élevait à 12.5 % des actifs de la Ville de Tours et 21 % de la population avait un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté – source INSEE).

Il s'agit également de réserver une part de la commande publique aux secteurs du handicap et/ou de l'insertion, et d'inciter les opérateurs économiques à lutter contre les discriminations et à promouvoir l'égalité dans leurs pratiques d'employeurs.

Les objectifs :

- Intégrer les considérations sociales dans les marchés
- Lutter contre toutes formes de discrimination
- Promouvoir l'égalité femmes hommes
- Mesurer et développer l'accès des jeunes et des femmes aux clauses sociales
- Encourager les acteurs économiques développant des politiques inclusives
- Favoriser les achats éthiques, les conditions de travail décentes (convention OIT) et le commerce équitable

Les moyens d'action :

- Intégrer des clauses sociales d'insertion en tant que conditions d'exécution des marchés (heures d'insertion)
- Intégrer des clauses sociales d'insertion en tant que critères d'attribution
- Recourir à des marchés réservés
- Permettre les variantes sociales
- Exiger des entreprises candidates qu'elles n'aient pas fait l'objet de condamnation pour violation des dispositions légales liées à l'égalité professionnelle
- Renforcer le contrôle dans la lutte contre le travail dissimulé, s'assurer du respect des législations, pour lutter contre la concurrence sociale déloyale
- Etablir des questionnaires sur la répartition femmes-hommes dans la gouvernance des entreprises et sur les écarts de salaires

Axe 3 - Une ville écologiquement responsable : qui prend en compte les impacts environnementaux et de santé, la transition écologique, la biodiversité, dans ses achats publics

Cet axe s'attache à développer les achats minimisant les impacts sur la santé humaine, l'environnement, les ressources naturelles et la biodiversité afin de préserver notre patrimoine naturel et les générations futures.

Il s'agit de s'interroger sur les objectifs à dimension environnementale, énergétique, écologique et sanitaire pouvant être mis en œuvre et donc de privilégier les matériaux et produits verts, écoresponsables, durables et à faible impact sanitaire.

Les objectifs :

- Réduire les impacts sanitaires (perturbateurs endocriniens, COV, ...) et environnementaux de nos achats
- Prendre en compte les enjeux climatiques : atténuation/adaptation
- Favoriser l'objectif territoriale « zéro carbone 2040 »
- Prendre en compte le cycle de vie des produits dans la caractérisation des biens / Limiter la consommation des ressources
- Développer les achats de produits « d'occasion »
- Diminuer la production des déchets : vers une commande publique « 0 déchet »

- Limiter la consommation des ressources / Développer les matériaux biosourcés
- Réinterroger le besoin, la nécessité et le moyen de le satisfaire (article lavable vs article jetable)

Les moyens d'action :

- Opter pour une définition et une rédaction fonctionnelle des besoins détaillant les spécificités techniques attendues (produits recyclés, matériaux bio-sourcés, zéro emballage, produits biologiques, ...)
- Intégrer, dès la phase programmation, l'objectif de maîtrise énergétique et de recours aux sources d'énergies renouvelables
- Développer le recours aux clauses et/ou critères environnementaux de choix des offres, en particulier le recours au critère de coût global et/ou cycle de vie dans l'analyse des offres
- Permettre l'allotissement et les variantes environnementales
- Favoriser le réemploi, la réutilisation et les réparations, encourager la durabilité des produits
- Prévenir la production des déchets, assurer leur gestion et leur recyclage et à défaut leurs valorisations
- Favoriser la lutte contre le gaspillage

Axe 4 - Une ville en action : qui met en place une méthode au service de son ambition

Cet axe s'attache à développer des outils permettant l'appropriation des acheteurs internes à la démarche volontariste du juste achat, écologiquement et socialement responsable, conformément aux axes de politiques publiques du mandat, la connaissance fine de ces mêmes acheteurs à l'offre existante.

Il s'agit également d'accompagner nos partenaires (en particuliers nos satellites) à intégrer cette démarche volontariste et ainsi développer les groupements de commande.

Les objectifs :

- Cibler les marchés à enjeu
- Mobiliser nos partenaires dans une dynamique partagée
- Objectiver nos outils d'analyse pour un « mieux » ambitieux dans un cadre économique malgré tout contraint
- S'appuyer sur les partages de compétence et d'expérience dans une logique d'amélioration continue
- Amplifier la conversion du « moins disant » vers le « mieux disant »
- S'assurer de l'efficacité d'actes d'achats juridiquement sûrs
- Editer un bilan annuel au SPASER

Les moyens d'action :

- Mettre en place une gouvernance de suivi et d'évaluation de la politique Achats
- Construire une cartographie des achats de la ville
- Programmer annuellement les achats de la ville
- Actualiser les procédures et modes opératoires

- Développer les groupements de commandes
- Rédiger un guide interne de la commande publique, un outil évolutif au service des élus comme des agents de la Ville, décrivant les modalités de mise en œuvre et les indicateurs de suivi de cette mise en œuvre dans le temps
- Développer le sourcing en mettant en place un référencement des entreprises selon les axes identifiés et en incitant les acheteurs à étudier les secteurs économiques et les opérateurs économiques
- Développer la relation fournisseur
- Former et informer les référents Achats désignés dans chaque direction
- Mettre en place une communication interne et externe de sensibilisation
- Mettre en place des indicateurs de suivi du SPASER